

# VILLE DE MARGNY-Lès-Compiègne

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<p><b>DATE DE LA CONVOCATION</b></p> <p>22 juin 2022</p>	<p>L'an deux mil vingt et deux, Le 29 juin 2022 à 19 heures 00, Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal de la Ville, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Bernard HELLAL, Maire,</p>
<p><b>DATE D’AFFICHAGE</b></p> <p>22 juin 2022</p> <p><b>NOMBRE DE CONSEILLERS</b></p> <p>EN EXERCICE : 29</p> <p>PRESENTS : 22</p> <p>VOTANTS : 26</p>	<p><b><i>ETAIENT PRESENTS :</i></b> Mesdames CHOISNE, DAUZAT, AUDINET, CHLAGOU, BLANC, BOURGNEUF, LAMRHARI, VIERIN, GILBERT, MAURY Messieurs HELLAL, DIAB, PERNOT DU BREUIL, RECTON, DE MYTTENAERE, CRONIER, CAPRON, PERON, CABADET, LEONARD, NORTON, ERNULT.</p> <p><b><i>ETAIENT EXCUSES AVEC POUVOIR :</i></b> Monsieur JOANNIN (pouvoir à Monsieur NORTON) Madame BENHERRAT (pouvoir à Monsieur PERNOT DU BREUIL) Madame DE PAUW (pouvoir à Monsieur HELLAL) Madame GUILLAUME-MONNERY (pouvoir à Monsieur ERNULT) Monsieur TILLY (pouvoir à Monsieur LEONARD)</p> <p><b><i>ÉTAIENT ABSENTE :</i></b> Madame HOUSIEAUX Madame LHADI</p>
<p><b>Objet :</b></p> <p>6) Bilan RASED</p>	<p><b><i>ASSISTAIENT EN OUTRE A LA REUNION :</i></b> Monsieur MARIUS LE PRINCE, Directeur Général des Services,</p> <p>Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal pour la présente séance.</p> <p>A l'unanimité, Madame Nidale LAMRHARI a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.</p> <p>Ces formalités remplies...</p>

## 6. Bilan RASÉD

Prévision pour l'année 2022 définies sur la base de 2021 :

0,60€ fonctionnement + 0,60€ investissement / enfant soit au total 1,20€ par enfant

### Évolution des effectifs :

Communes	Nombre d'enfants	Coût par commune
Bienville	28	33,60
Clairoix	206	247,20
Janville	42	50,40
Jaux	169	202,80
Jonquières	41	49,20
Lachelle	93	111,60
Margny-lès-Compiègne	818 (-12 ULIS) 806	967,20
Venette	266 (-12ULIS) 254	304,80
<b>Total</b>	<b>1639</b>	<b>1966,8</b>

### Coût prévisionnel :

Téléphone 350 euros

Investissement / fonctionnement : 1 616,80 euros

Besoin pour 2022 :

- 1) Échelle de comportement adaptatifs (Vineland II) : permet d'évaluer le niveau d'autonomie et d'adaptation, notamment pour les enfants souffrant de troubles du spectre autistique ou de difficultés comportementales et cahiers de passation :  
417,54€ TTC
- 2) Renouvellement de la licence Qglobal (logiciel permettant la correction de tests papier-crayon en générant des rapports chiffrés) :  
104,00€ TTC

- 3) Stock de matériel à enrichir pour enfants ayant des besoins spécifiques + albums en différentes langues pour l'accompagnement des familles d'origine étrangère : non chiffré à ce jour.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- D'AUTORISER le mandatement auprès des collectivités concernées par la participation financière de 1,20€ par enfant pour l'année civile 2022.

La Commission de Finances en date du 16 juin 2022 a émis un avis favorable.

*Le Conseil Municipal,*

Entendu le rapport présenté par Madame Astrid CHOISNE, Adjointe chargée de l'Enfance, l'Éducation et la Jeunesse.

*Après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

AUTORISE le mandatement auprès des collectivités concernées par la participation financière de 1,20€ par enfant pour l'année civile 2022.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS, ET AN SUSDITS  
ONT SIGNE LES MEMBRES PRESENTS,

POUR COPIE CONFORME

Le Maire,

Bernard HELLAL